

## INFORMATION SPÉCIFIQUE PASS SANITAIRE COVID-19



### À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AOÛT :

suite aux dernières annonces gouvernementales, à votre arrivée dans nos structures, un pass sanitaire valide par personne vous sera demandé. On entend par pass sanitaire valide :



un justificatif de test  
**antigénique/PCR négatif**  
de moins de **48h**

ou



**un certificat  
de rétablissement**  
de la Covid-19 : test RT-PCR ou  
antigénique positif datant d'au moins  
15 jours et de moins de 6 mois.

ou



un certificat de  
**vaccination complet**  
(toutes les doses nécessaires  
et réalisées il y a plus de 7 jours)

En cas de symptômes (fièvre, toux, mal à la gorge, nez qui coule ou une perte de goût et de l'odorat), merci de vous signaler à l'accueil.